

CONFIDENCES ET DÉSARROI D'UNE AESH

ou

Un profond sentiment d'impuissance

Mes débuts dans l'accompagnement d'élèves en situation de handicap

Je m'appelle Cathy M. Je vais bientôt avoir 67 ans, j'ai dépassé l'âge de départ à la retraite. Je suis AESH¹ dans un petit collège de la banlieue sud de la région parisienne, depuis 10 ans dans l'établissement où j'ai débuté.

Tout d'abord investie en tant que représentante de parents d'élèves au sein des commissions de l'Éducation spécialisée que nous appelions AIS (Aide à l'Intégration Scolaire) au début des années 2000, j'ai assisté aux prémices de la Loi sur le Handicap de 2005 qui devait donner naissance aux MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), et regrouper dans les mêmes instances les enfants, les élèves, et les adultes handicapés, alors qu'auparavant, ils étaient répartis dans des commissions dédiées.

J'ai vu le nombre de dossiers augmenter considérablement : alors que notre commission départementale se réunissait une fois par mois pour étudier cinq ou six dossiers, nous finissions par nous réunir toutes les deux semaines et n'avions pas assez de temps pour voir les dossiers qui étaient toujours plus nombreux. Je ne m'expliquais d'ailleurs pas ce nombre croissant et ne comprenais pas que personne ne se pose la question !

La situation a beaucoup évolué depuis, et s'est même dégradée, au détriment de tous, et de l'École en général, surtout depuis la crise sanitaire de 2020, où l'état mental et psychologique des jeunes est alarmant !

C'est donc un témoignage de ce que je vis de l'intérieur, ce que je ne pouvais percevoir de l'extérieur, mais pressentais déjà qu'il n'en sortirait pas que du positif.

1^{er} octobre 2015.

Je débute dans ma fonction d'AVS (Assistante de Vie Scolaire) dans ce petit collège où furent scolarisés mes enfants durant les huit années précédentes. Le dernier venait tout juste d'entrer en 2nde GT².

D'emblée, on me confie l'accompagnement de trois élèves :

- K., en classe de 4^{ème},
- E., en 5^{ème},
- M., également en 5^{ème}, mais dans une autre classe.

1. AESH : Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap

2. désigne au lycée la 2nde Générale et Technologique. Quand on parle d'orientation après le collège, on distingue la 2nde GT et la 2nde Pro (lycée professionnel).

De ces trois élèves, je ne connais que le deuxième car j'avais rencontré le papa deux jours avant ma prise de fonction, ce qui lui permit de me faire part des difficultés de son fils et de l'aide dont il avait besoin.

Les locaux me sont familiers, certains professeurs me connaissent bien déjà, puisque pendant les années précédentes, j'étais investie en qualité de parent d'élève élue au conseil d'administration, siégeant au conseil de discipline, prenant part à de nombreux conseils de classe et autres instances.

Le jour J, je me présente devant la porte de la classe, entre, salue l'enseignant qui me reconnaît car il avait eu un de mes enfants parmi ses élèves.

Je sens qu'il est surpris de me voir. Intimidée, je me dirige cependant vers mon élève et devant l'air étonné du professeur, je comprends qu'il n'a pas été informé de mon arrivée et qu'il découvre en même temps que E. sera dorénavant accompagné !

Je me jette donc à l'eau, sans préparation préalable ni aucune formation !

J'apprends que E. et M. étaient dans la même classe, mais juste avant mon arrivée dans le collège, le chef d'établissement décida de séparer les deux élèves et M. fut envoyée dans une autre classe.

Elle n'a pas dû apprécier d'être ainsi séparée de ses camarades de classe, quelques semaines après la rentrée et j'imagine qu'elle m'en a tenue pour responsable.

Je sens bien que je ne suis pas la bienvenue : de toute l'année scolaire qui suivra, elle ne m'adressera pas une fois la parole, allant jusqu'à m'ignorer !

Bien sûr, hormis E. dont je connais les difficultés, je ne sais rien des deux autres élèves.

Je décide donc de m'octroyer une à deux semaines d'observation afin d'essayer de comprendre ce dont chacun a besoin, quelle aide je peux leur apporter et en quoi je leur serai utile.

Plus tard dans la journée, je change de classe pour la deuxième fois.

Je découvre K., assis au fond de la salle de classe, il n'a pas de voisin, est extrêmement discret, ne participe pas et me semble enfermé dans une espèce de tour d'ivoire inexpugnable. Il est très passif.

Je constate qu'il a droit à un ordinateur. Mais K. ne l'a pas sorti. Je lui demande de sortir l'ordinateur de son sac. Puis de l'ouvrir. K. s'exécute avec lenteur, sans dire un mot.

Chaque heure est une source de découverte pour moi. Je navigue d'une salle à l'autre, d'une classe à l'autre, d'une discipline à une autre, comme un tourbillon sans fin.

Tout au long de ce premier trimestre, je découvre l'extraordinaire malléabilité de mon cortex cérébral qui doit s'adapter instantanément à tous ces changements de situation. Mon emploi du temps, que je bâtis patiemment en fonction de ceux de mes trois élèves, doit être modifié et remis à jour un bon nombre de fois, ce qui ne m'en facilite pas la mémorisation : je jongle avec les noms des divers enseignants, les numéros des salles sur deux étages, et pour couronner le tout, l'alternance des semaines A et semaines B qui entraînent de facto des emplois du temps différents !

Mais comment suis-je arrivée dans ce maelstrom ?

Alors que je siégeais au CA³ du collège en qualité de représentante des parents d'élèves, nous avons voté le renouvellement d'un contrat de secrétaire.

3. Conseil d'Administration, instance réunissant des représentants de parents d'élèves, d'enseignants, de personnels et d'élèves au collège et au lycée.

Considérant qu'il n'y a pas de hasard et que ce poste était fait pour moi, j'adressai ma candidature au Principal chargé du recrutement.

Il me reçut en entretien, et consciente qu'il n'était pas concevable que je sois à la fois parent élue et membre du personnel, je l'avais informé que j'étais prête à démissionner de mon mandat ! Il hésitait, craignant que les enseignants ne voient pas d'un bon œil un parent d'élèves rejoindre la salle des profs.

Après plusieurs mois d'attente, tandis que je n'étais plus parent d'élève à la rentrée suivante, il me proposa finalement un poste d'AVS.

Mais pour y prétendre, il me fallait m'inscrire au chômage, condition sine qua non pour obtenir un CUI, Contrat Unique d'Insertion : en effet, ce type de contrat fut créé sous la présidence de N. Sarkozy qui estimait qu'il valait mieux pour un individu avoir un contrat précaire que rester au chômage !

Ce type de contrat n'ayant pas vocation à durer, il était donc limité à deux ans, renouvelable une fois seulement, sur la base d'un temps partiel afin de permettre au bénéficiaire de disposer de suffisamment de temps libre pour chercher un contrat pérenne et mieux rémunéré.

Recrutée en CUI, la durée hebdomadaire de mon travail est de 24 heures par semaine.

Ayant en charge l'accompagnement de trois élèves, je divise donc ces 24 heures, ce qui me permet d'apporter à chacun un nombre égal d'heures.

A ce moment-là, je suis la seule AVS et les enseignants, peu habitués à ce genre de situation, ne voient pas d'un très bon œil l'irruption et la présence d'une adulte dans leur cours !

Il me faut donc me faire accepter, tant des élèves que des professeurs, tout cela sans aucune préparation ni formation, dotée de ma seule bonne volonté et de mon désir de bien faire, d'être utile à tous !

Je suis livrée à moi-même, mais finalement cela me convient, étant de nature plutôt autonome et indépendante.

Les relations avec E. sont très bonnes : nous formons un duo qui fonctionne bien, E. est attentif et s'efforce de surmonter ses difficultés dues à une dyspraxie associée à des problèmes de vision. Mon aide consiste à être la petite main qui prend en notes les cours, écrit sous sa dictée lorsqu'il y a des devoirs et des évaluations sur table. Cette aide le soulage car ne pouvant cumuler plusieurs tâches différentes (écouter, réfléchir, lire et écrire), il peut se concentrer sur l'écoute.

Avec M. c'est plus compliqué : je note qu'elle est très volontaire, levant souvent la main pour être interrogée par les enseignants. Mais lorsqu'ils lui donnent la parole, elle a déjà oublié ce qu'elle voulait dire ! Elle a du mal à s'exprimer, les mots ne sortent pas aisément.

J'apprends qu'elle n'avait aucun accompagnement dans le primaire, a changé de collège suite à un déménagement. Ses parents, d'origine étrangère (Laos d'un côté, Arménie de l'autre), n'avaient vraisemblablement pas détecté les difficultés de leur fille et ce n'est que lorsqu'elle eut 10 ans que des amis de la famille alertèrent les parents. M. est dysphasique. Je ne sais pas si elle a un suivi orthophonique ni une quelconque prise en charge en ville.

En tout état de cause, je ne sais pas comment l'aider. Je constate qu'elle écrit très gros, perd beaucoup de temps à corriger, raturer, effacer et perd ainsi le fil du cours. Je l'incite donc à ne pas se focaliser sur les erreurs, à essayer d'écrire plus petit afin de gagner du temps.

Devant son manque d'enthousiasme, l'accompagnement ne sera plus reconduit au bout de deux années.

Quant à K., je ne sais comment l'aider : il est complètement passif, rien ne semble l'animer. Au retour des congés de la Toussaint, il ne revient pas. Nous ne saurons jamais pour quelle raison il a

quitté notre collègue. De mon côté, je m'interroge, culpabilise car je suis convaincue de ne pas avoir su l'aider ni de lui avoir apporté ce dont il avait besoin !

Une formation insuffisante et tardive

Après quelques mois d'activité, je suis convoquée pour suivre une formation. On m'envoie dans le nord-ouest du département, m'imposant ainsi de longues heures de transport pour me rendre sur les lieux.

Je découvre que les autres personnes en formation sont des femmes d'origines diverses, souvent d'Afrique du nord, toutes affectées dans le premier degré, soit en école élémentaire soit en maternelle. Je suis la seule à travailler dans un collège et les besoins ne sont pas les mêmes. Je me demande même comment des enfants peuvent comprendre certaines d'entre elles car leur français est approximatif ! Je précise que je ne les critique pas ni ne les dénigre, mais qu'elles ont été jetées dans cette fonction sans formation préalable et cela ne doit pas être facile pour elles !

Les années passant, et les élèves « à besoins particuliers » étant de plus en plus scolarisés au collège, puis au lycée, ces femmes qui étaient souvent mères au foyer, devant un jour chercher un emploi, sont plutôt affectées en école primaire, et si elles le sont au lycée, ce sera plutôt dans les sections professionnelles pour accompagner les élèves dans les ateliers pratiques, mais rarement dans les cours magistraux tels que le français, les maths ou l'histoire et la géographie.

Deux ans après mon arrivée, l'équipe d'AVS commence à s'étoffer, j'ai deux nouvelles collègues, l'une venant de l'école élémentaire voisine où elle accompagnait une élève qui entre en 6^{ème} et qu'elle continue donc à accompagner.

On me confie deux nouveaux élèves, l'un en 4^{ème} qui refuse de travailler et pose quelques problèmes de comportement en classe, et un troisième qui finira par être exclu à l'issue d'un conseil de discipline en raison de la violence dont il va user à l'égard d'une collègue.

Quant à E. il est en 3^{ème} et est le seul à préparer le brevet avec aménagement spécifique : un tiers-temps et une secrétaire pour écrire à sa place.

Une de mes collègues, maltraitée par son élève qui avait tiré sa chaise au moment où elle allait s'asseoir, a été absente plusieurs jours. Elle ne reviendra pas et nous ne saurons jamais ce qu'elle est devenue. Ses élèves sont restés sans accompagnement plusieurs semaines, voire quelques mois, jusqu'à ce qu'on m'en confie la charge.

D'années en années, je me vois attribuer des élèves dont les collègues détectent les difficultés. Ils en informent les parents, les invitent à monter un dossier de demande à la MPDH⁴ et je fais de mon mieux pour aider ces élèves. Malheureusement, ils ne sont pas intéressés par les cours, ne fournissent pas ou très peu d'efforts pour évoluer. A la fin de l'année en cours, nous décidons de supprimer l'accompagnement, d'autant plus que les parents n'ont entrepris aucune démarche : tant que les enfants passent dans la classe supérieure, cela leur suffit !

Changement de contrat, mais pas de fonction

En 2019, après avoir pu renouveler mon CUI et refusé de passer en CDD (4) car cela ne m'apportait aucun avantage, je me vois contrainte, comme nombre d'AVS alors, d'accepter un CDD (Contrat à Durée Déterminée). E. Macron, nouveau Président de la République, outré qu'on puisse maintenir des gens dans la précarité, avait décidé de supprimer les CUI !

4. Maison départementale des personnes handicapées. Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont, dans chaque département, le guichet unique d'accès simplifié aux droits et prestations pour les personnes handicapées (enfants et adultes), depuis la loi du 11 février 2005.

La signature d'un CDD s'accompagnait alors d'une baisse de notre rémunération ! Ce n'était pas un bon signal qu'on nous envoyait là !

Sans changer grand-chose à notre mission, nous devenions des AESH et non plus des AVS.

Nombre de femmes perdirent leur emploi au motif qu'elles n'avaient pas les compétences requises...

On me confie l'accompagnement de P., un élève autiste. Il est en 3^{ème}, année du brevet. Depuis la 6^{ème}, il était assisté chaque année par une jeune femme diplômée en psychologie qui attendait un poste adapté à son profil, salariée d'une association de parents d'enfants autistes.

Il en a eu successivement trois, jusqu'à la fin de la 4^{ème}. La collègue qui l'accompagne alors me demande si j'accepterais de le prendre en charge. Me croisant souvent dans les couloirs du collège, P. accepte cette idée.

La rentrée se déroule normalement. Mais le 30 septembre, on m'annonce que le renouvellement de mon contrat n'étant pas arrivé, je ne peux pas me présenter au collège !

Il me faudra attendre deux semaines avant de pouvoir reprendre ma place auprès de P. Mais le mal est fait : renouer avec P. sera difficile, l'élève ayant été déstabilisé par mon absence à la fois inexplicquée et inattendue ! C'est la deuxième fois que je subis cette situation et c'est intolérable !

Cette fois-ci est plus compliquée, parce que le profil de l'élève requiert des précautions particulières et la confiance est longue et délicate à établir.

Bâtir un emploi du temps de 20 heures avec un seul élève est compliqué ! En effet, certains cours ne nécessitent pas la présence d'une AESH, tels que l'EPS (Éducation Physique et Sportive), les arts plastiques, l'éducation musicale, la technologie.

P. ayant du mal à se concentrer en classe parce qu'il est gêné par le bruit et les bavardages des autres élèves, je propose de prendre P. pendant une heure où il est en permanence, pour faire de la remédiation et revoir avec lui les notions pour lesquelles il éprouve des difficultés. Ces heures seront en fait une récréation pour lui car il ne veut faire que des « pendus ».

Il y a encore deux ans, on m'avait confié un élève dont les difficultés de compréhension étaient importantes. Pourtant, bien encadré par sa maman, cet élève se donnait beaucoup de mal pour surmonter sa lenteur et ses difficultés. Il était plein de bonne volonté, fournissait un travail acharné ! Il a réussi à obtenir son brevet avec mention et est entré en 2^{nde} GT.

Un autre, dont on disait qu'il était un autiste profond en maternelle et dont personne ne pensait qu'il ferait de longues études, est arrivé en 6^{ème}. Je l'ai accompagné durant sa première année de collège. Il était inscrit en classe bilangue et démarrait donc l'apprentissage simultané de l'anglais et de l'allemand.

Il était aussi inscrit à l'atelier théâtre, à la chorale, puis plus tard faisait du latin et enfin du grec.

Il suivait également des cours de saxophone au conservatoire.

Un programme donc bien garni pour cet élève.

En 4^{ème}, il voulut cesser tout accompagnement mais sa maman ne l'entendit pas ainsi.

En 3^{ème}, nous décidâmes de lui faire confiance et de le laisser montrer de quoi il était capable.

M. est arrivé au lycée après avoir obtenu son brevet, et s'apprête maintenant à entrer à l'université.

Mais la crise du Covid-19 de 2020 marque un tournant ! Tous les domaines de la société sont touchés ! Les conséquences de cette crise sanitaire inédite ont des répercussions durables et cinq ans après, nous n'en mesurons toujours pas toute l'étendue !

Pourtant, certains signes ne trompent pas.

La gestion de la pénurie à l'encontre des besoins réels des élèves

Au fil des années, je constate une dégradation dans le profil des élèves accompagnés. Ils sont de plus en plus nombreux, nous sommes à un moment donné quatre AESH au collège pour deux à trois élèves chacune.

Je note que, de plus en plus, nous avons affaire, non plus à des « élèves handicapés », mais à des élèves « dits en situation de handicap », ce qui n'est pas la même chose !

Autrefois, en effet, la notion de handicap avait un autre sens : ce pouvait être des handicaps moteurs, des handicaps mentaux, des handicaps visuels ou auditifs. Il existait des CLIS (Classes d'Intégration Scolaire) spécifiques à un type de handicap particulier, et les enfants y étaient accueillis en petits groupes à effectif réduit, pris en charge par une enseignante spécialisée.

Mais peu à peu, ces classes ont disparu, les élèves ont intégré à temps plein leur classe d'âge. L'inclusion prenait forme.

De plus en plus, nous sommes confrontés à des élèves qui présentent des troubles : troubles de l'attention, liés ou non à de l'hyperactivité, troubles du comportement, troubles des apprentissages...

Un élève est dit « en situation de handicap » parce que, n'ayant pas appris à travailler ni à fournir d'efforts durant ses premières années scolaires, il traverse le primaire en présentant peu ou prou des difficultés d'attention, mais cela reste acceptable.

Lorsqu'il arrive en 6^{ème}, l'élève a cumulé tant de lacunes qu'il se trouve incapable de comprendre les notions abordées. Les difficultés vont alors croissantes, et dépassé, l'élève finit par se désintéresser de la chose scolaire. Il se met à perturber les cours, à bavarder avec son entourage, à se montrer gênant, jusqu'à être insolents à l'égard des adultes.

Incapable de répondre aux attentes d'une situation donnée, l'élève est alors « en situation de handicap », de façon temporaire ou durable.

Comme les parents ont présenté un dossier à la MDPH qui lui permet de bénéficier de mesures particulières, il a droit à des aménagements : dictées aménagées, réduction d'exercices, tiers temps lors des examens, aide humaine, accompagnement par une AESH, utilisation d'un ordinateur portable.

Il s'agit là de mesures standards qui ne sont pas toujours adaptées aux besoins réels des élèves, chacun étant un cas particulier.

Du temps des AVS, c'était soit une AVS-I (individualisée) soit une AVS-Co (collective).

Mais devant le manque de personnels face aux besoins identifiés, une réorganisation de l'inclusion en milieu ordinaire a été mise en place en 2019 : les PIALs (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) gèrent les moyens humains en fonction du nombre d'élèves. Les AESH (ex AVS) se voient donc attribuer plusieurs élèves. Le PIAL a pour mission d'apporter plus de réactivité et de flexibilité dans l'accompagnement des élèves bénéficiant d'une notification, mais les conditions de travail pour les AESH se dégradent.

Elles ne peuvent accompagner un élève plus de 6 heures par semaine, cela sans considération de ses difficultés et de ses besoins !

En lycée professionnel, les besoins sont tels qu'une AESH peut se voir attribuer jusqu'à huit élèves ! Une AESH qui a un temps de travail de 30 heures hebdomadaires peut donc accorder à chacun un maximum de 3,75 heures ! Soit du saupoudrage ! Quelle peut être l'efficacité d'une telle aide dans ces conditions ?

Forte du constat de l'évolution du profil des élèves qu'on me demande d'accompagner, je découvre que, loin de les aider à surmonter leurs difficultés, je me retrouve à devoir les cadrer de telle sorte qu'ils ne perturbent pas trop les cours, afin que les enseignants puissent enseigner au reste de la classe ! En résumé, je dois faire de la discipline, tenir le rôle de gendarme, mais le plus discrètement possible, bien entendu !

Je fais cette observation lors d'une ESS (Équipe de suivi de scolarisation) l'an dernier, alors que j'ai passé six mois à cadrer M., élève en 6^{ème} qui se montre agité : je dois lui demander plusieurs fois par jour de s'asseoir, de cesser de se retourner, d'arrêter de bavarder avec ses camarades, de travailler et de noter les cours. Las ! Il se montre insolent, me répond avec brutalité, indifférent à mes interventions.

M. ne travaille pas non plus, ne semble pas avoir conscience de ses difficultés. Pire : je constate qu'il bénéficierait d'une certaine immunité, même inconsciemment, certains enseignants ne le sanctionnant pas pour des faits qu'ils n'accepteraient pas chez d'autres élèves !

La réponse de l'enseignante référente qui préside l'ESS confirme : oui, c'est exactement ce que l'on attend de moi : gérer l'élève pour que le professeur puisse enseigner !

Le soir, après qu'il fut annoncé la suspension de l'accompagnement de M., je réalise combien son attitude a pu être toxique pour moi !

On me confie alors P., un garçon qui a de très grandes difficultés de compréhension. Il semble transformé lorsque je suis à ses côtés : il prend confiance, cherche à participer en classe. Malheureusement, il est aussi très influençable et se trouve mêlé à un conflit entre élèves qui le conduit en conseil de discipline. Il bénéficie d'un sursis, mais il semble qu'il n'ait pas compris malgré des explications. Pire !

Il paraît me tenir pour responsable de son exclusion temporaire avant sa comparution car son attitude change totalement : il ne m'adresse plus la parole, me tourne le dos, et à plusieurs reprises, cherche à s'échapper du collège, après s'être rendu compte que j'étais dans la classe ! Son attitude est telle qu'il est, cette fois, définitivement exclu. Quel gâchis !

Cette année, on me confie deux autres élèves, en 5^{ème} : A. dont j'ai pu lire dans le dossier de CM2, seul élément que j'ai pu trouver, qu'il rencontrait des difficultés, mais aucun problème de comportement, se montrant plutôt respectueux et agréable.

Je veux bien le croire.

Mais en 5^{ème}, ce n'est pas ce que je découvre : toutes les excuses sont bonnes pour se défilier et justifier le fait qu'il ne peut présenter le travail demandé : oubli de son cahier, d'un manuel scolaire, de son agenda, ou tout autre outil ! J'en étais même arrivée à lui donner un classeur souple, parce qu'il n'apportait pas le matériel requis : son classeur à la maison est trop gros, trop lourd :

En fait, A. n'apprend pas ses leçons, ne participe pas ou très peu en classe, préférant bavarder avec ses camarades, critiquer certains, tchiper même.

Lors de l'ESS le concernant, l'enseignante référente est sidérée ! Tout d'abord, lorsque je lui annonce que j'accompagne A. durant 10 à 12 heures, selon les semaines ! Il n'a droit au plus qu'à 7 heures, comme le veut le principe de l'aide mutualisée. Mais par-dessus le marché, elle a le sentiment d'assister à un conseil de discipline tant les critiques réunies de l'équipe enseignante sont nombreuses !

Par le manque de travail et de sérieux de A., l'enseignante référente n'est pas en mesure de dresser un bilan qui doit être adressé à la MDPH pour obtenir le renouvellement de la notification en vue d'une poursuite des aménagements.

Bien sûr, l'enseignante référente a vérifié que toutes les préconisations ont bien été suivies.

Il faudra donc à nouveau réunir l'ESS, annuler un cours pour que le professeur principal puisse participer à la réunion. Quelle perte de temps ! Le reste de la classe a été privé d'un cours précieux. Mais le pire, c'est l'autorisation donnée à A. de ne pas travailler. Ou plus précisément : il est autorisé à ne faire que la moitié de ce qui est demandé au reste de la classe.

Et qu'en est-il en fait ? A. travaille encore moins qu'avant !

Parfois, il se donne la peine de lever la main pour poser une question à l'enseignant. Question à laquelle j'aurais pu répondre. Mais il préfère m'ignorer et s'adresser au professeur !

Je me demande pour quelle raison je continue à être à ses côtés !

Une nouvelle ESS, trois mois plus tard, nous conduit à faire le même constat : A. ne travaille pas davantage, il se montre muet alors qu'il est si disert en classe. Quel contraste ! Il est donc décidé de réduire mon accompagnement à 3 heures hebdomadaires, afin de pouvoir faire bénéficier d'autres élèves en grande difficulté d'une aide précieuse.

Le second élève qu'on m'avait attribué en début d'année était absent. Il n'est revenu qu'au début du mois de décembre.

Je ne le connais pas, ni la plupart des collègues ! Nul ne peut donc me renseigner sur ses difficultés et ses besoins.

Je lis dans son dossier bien mince qu'il ne faut pas le contrarier car il ne supporte pas la frustration. Il aurait tendance à vite s'énerver et dans ce cas, il faut le laisser tranquille, sinon il peut se montrer violent !

Je rencontre deux mois après le retour de mon élève les éducateurs du SESSAD⁵ qui le voient une fois par semaine. N. bénéficie d'un emploi du temps aménagé car il est dit fatigable.

J'apprends qu'il est TDAH⁶ et TSA⁷ à la fois. Comment le prendre en charge sans le persécuter ?

Il y a peu, N., pris d'un accès de frustration, a bousculé avec force une adulte qui s'est retrouvée en ITT⁸ pour 8 jours !

Aucune mesure n'a été prise à l'encontre de N. alors qu'il aurait dû faire l'objet d'une mesure conservatoire immédiate, préalablement à un conseil de discipline.

Les éducateurs nous expliquent pourtant que si un acte le justifie, N. doit être aussitôt sanctionné ! Il est dit capable de comprendre la sanction, sans qu'on puisse pour autant garantir qu'il l'acceptera !

Mieux : je rencontre la maman de N. qui est surprise d'apprendre que son fils a une AESH. Elle avait fait un recours auprès de la MDPH pour exiger un accompagnement. Je ne comprends pas : n'avait-elle pas été informée ? J'étais affectée à l'accompagnement de cet élève dès le premier jour de la rentrée, ne savais pas qu'il avait changé d'établissement entre temps. Pour finalement revenir chez nous. Pourquoi une telle défaillance dans la communication ?

De mon côté, je m'interroge :

De plus en plus, on nous demande d'accompagner des élèves dont nous ne connaissons pas le profil, ni les difficultés et encore moins les pathologies.

Nous découvrons que nous avons des élèves diabétiques sans que cela ait été signalé !

Nous n'avons accès à aucune information sous prétexte de « secret médical » !

5. Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile, permettant un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique d'un enfant, lui permettant de rester dans son environnement familial et scolaire.

6. Trouble de l'Attention lié ou non à l'Hyperactivité

7. Trouble du Spectre Autistique

8. Incapacité Temporaire de Travail

Mais comment apporter une aide efficace si on ne sait pas comment aborder l'élève, ni ce qu'il faut éviter de faire pour ne pas le pousser à se montrer violent ? Et s'il est en crise d'hypoglycémie ou au contraire d'hyperglycémie, comment le comprendre sans avertissement préalable ? Un élève avait été surpris en classe par la sonnerie de son téléphone. Le téléphone étant interdit, le professeur allait le confisquer quand l'élève lui annonça que cela lui permettait de surveiller sa glycémie ! Réalité ou mensonge ? Comment savoir ? Comment gérer ce genre de situation ?

Dans ces conditions, je m'insurge et dénonce l'absurdité de cette politique d'inclusion scolaire de tous les élèves, sans tenir compte de leurs spécificités.

L'ensemble de la communauté éducative est mise en danger :

- les élèves eux-mêmes, parce qu'ils sont accueillis dans des groupes aux effectifs trop importants (souvent une trentaine d'élèves !),
- les autres, parce qu'ils sont confrontés à des élèves qui perturbent les cours et gênent la progression des enseignements,
- les professeurs, parce qu'ils doivent gérer des classes de 30 élèves aux profils très hétérogènes, adapter leur pédagogie selon les capacités des uns et des autres, sans être davantage informés des besoins particuliers,
- les AESH, parce qu'on leur demande de gérer des élèves qui peuvent être très difficiles au niveau du comportement, alors qu'on ne leur reconnaît aucune autorité ni autorisation à sanctionner.

Nul n'est capable de me donner une réponse claire et précise à la question : « qu'attendez-vous de moi ? ».

Je n'ai pas été formée pour être psychologue, psychothérapeute...

Lors de l'ESS qui a eu lieu après le conseil de discipline de mon élève qui a été exclu définitivement, « ruinant ainsi le travail des éducateurs du SESSAD », nous décidons ensemble de préparer au mieux l'arrivée de N. dans son futur établissement d'accueil.

Comme il est fatigable, il doit pouvoir succéder des phases de travail de 10 minutes avec des pauses de 5 minutes, tout cela avec l'accompagnement de l'AESH. Il peut également bénéficier de mesures particulières qui vont à l'encontre du règlement intérieur :

- lorsqu'il se sent anxieux, mettre sa capuche ou son bonnet qui lui sert alors de refuge (alors que cela est interdit par le règlement du collège),
- lorsqu'il en ressent le besoin, sortir de la classe et déambuler dans les couloirs, muni d'une carte qui joue le rôle d'un passeport (cette mesure pose un problème de sécurité car les élèves ne sont pas autorisés à errer seuls dans les couloirs !)
- se rendre au CDI (Centre de Documentation et d'Information) ou en permanence, ou encore à l'infirmerie. Mais N. refuse d'aller au CDI car il juge ce lieu trop bruyant (nous apprenons qu'il se rend au CDI avec des camarades et contribue au désordre par des bavardages à voix haute !).

Ces mesures me paraissant vraiment incompatibles avec une scolarisation en milieu ordinaire, sans moyen supplémentaire.

Mon constat est le suivant :

je n'ai pas été formée pour être psychologue, ni psychothérapeute, encore moins psychiatre ou encore aide-soignante ! Je n'ai pas non plus été engagée pour faire de la discipline et tenir le rôle de gendarme !

Je ne prétends pas avoir les compétences nécessaires pour travailler dans un hôpital psychiatrique, ce que devient de plus en plus l'école publique, parce qu'elle n'a pas la possibilité de choisir ses élèves, contrairement à l'école privée !

Que les parents éduquent d'abord leurs enfants, et les professeurs pourront faire leur métier correctement, à savoir enseigner !

En effet, que peut-on penser d'élèves qui ne connaissent pas le mot « bonjour », et encore moins « merci » ? S'ils respectent à peu près les professeurs, il n'en est rien de nous, AESH. Nous ne détenons aucune autorité, n'avons pas vocation à sanctionner, et sommes totalement transparentes aux yeux des élèves. Dans un établissement, nous sommes les adultes qui passent le plus de temps avec eux, comparés aux enseignants qui les voient entre une heure et trois heures par semaine ! Pourtant, pas un bonjour, pas un merci, aucune considération et c'est la même chose avec ceux qui bénéficient de notre aide : dès que nous ne les accompagnons plus, ils nous ignorent ! Notre présence serait-elle donc assimilée à un signe de déchéance pour eux ? Se sentent-ils stigmatisés ? Est-ce pour cette raison que nous constatons que de nombreux élèves sont en grande difficulté, mais ils ne bénéficient pas de notification de la MDPH, leurs parents n'ayant fait aucune demande ! Pire encore : les élèves accompagnés d'une AESH ne peuvent pas avoir à leur côté un camarade avec lequel ils pourraient bavarder !

AESH, une fonction mal aimée et souvent méprisée

Pourtant, je peux m'estimer favorisée dans mon collège parce que, comme ma collègue actuelle, je nous sens bien intégrées dans l'équipe pédagogique par la plupart des collègues. Mais je sais que ce n'est pas vrai pour tous : à leurs yeux, une AESH n'est probablement pas très diplômée ni suffisamment instruite. « Des petites bonnes femmes au fond de la classe » est l'image que j'évoque fréquemment, et pour cause !

Je m'appuie sur un fait vécu tout récemment : durant un cours de LCA (langues et cultures antiques) qui permet aux élèves de s'initier au grec et de poursuivre l'étude du latin, le professeur leur demande subitement de se compter en latin : « un, deux, trois... ». Ils ne sont que douze. A la fin, il s'ajoute « treize ». Et leur déclare : « si un jour, vous allez en Grèce, vous ne saurez pas commander quatorze hamburgers, parce que vous n'êtes que douze et ne savez pas compter au-delà ». Dommage ! Il aurait pu profiter de ma présence pour leur apprendre le nombre quatorze. Occasion ratée, mais aussi quelle gifle pour moi ! De quoi me signifier clairement combien je suis insignifiante à ses yeux ! Dépitée, j'ai décidé de ne plus assister à ses cours. Et tant pis pour l'élève que j'accompagne, de toutes les façons ce dernier ne sollicite jamais mon aide. Qu'il se débrouille donc !

Lorsque j'ai appris récemment que les sénateurs ont refusé d'un bloc la demande de revalorisation des salaires des AESH, la reconnaissance d'un statut précis et la création d'un plan de carrière, afin de lutter contre la précarité de cette mission, j'ai ressenti tout le mépris de la classe dirigeante à l'égard de ce qu'on ne peut appeler un métier tant il est déconsidéré.

Il faudrait que toutes les AESH de France (et de Navarre) se mettent en grève pour une durée illimitée, jusqu'à ce que les hautes instances finissent par changer leur fusil d'épaule et prennent enfin les décisions qui s'imposent pour que soient mises en place des mesures qui permettent à toute la communauté éducative d'évoluer favorablement !

Une nation qui n'investit pas dans sa jeunesse est une nation qui se condamne au déclin !

On nous confond même avec les AED, Assistants d'Éducation chargés de gérer les élèves en

dehors des cours. Ce n'est pas le même métier ! Ceux-là sont d'ailleurs en nombre insuffisant pour assurer la surveillance des élèves et leur sécurité ! 2 par jour pour 340 élèves, c'est bien trop peu !

Dernièrement encore, une enseignante d'arts plastiques a été poignardée par un élève de 3^{ème}, dans un collège du Var ! On parle d'un établissement tranquille, sans histoire, et d'un jeune qui a prémédité son geste !

Combien d'actes de cette nature ont été enregistrés ces dernières années ? Trop, bien évidemment !

Mais pas encore assez pour que les responsables de cette débâcle prennent enfin les mesures indispensables pour rétablir un climat propice au travail dans tous les établissements scolaires !

L'Éducation nationale a ceci en commun avec l'Armée : c'est une grande muette qui n'a rien à envier à celle-ci !

La preuve, c'est que lorsque les élèves quittent l'établissement, soit pour entrer au lycée soit à l'occasion d'un conseil de discipline, le dossier « sanctions » est systématiquement expurgé, de sorte que l'établissement suivant qui les accueille ne sait rien des éventuels problèmes de discipline dont ils sont auteurs. Le plus grave est lorsque cela concerne un acte d'agression envers un pair ou un adulte dans le cadre scolaire !

Les ministres successifs semblent n'avoir pour seul projet que de donner leur nom à une énième réforme qui se révélera plus désastreuse que les précédentes, et qui, sans avoir eu le temps de se mettre en place, sera déjà remplacée par la suivante !

On se demande parfois quelles compétences ils ont pour être nommés à la tête du ministère le plus sensible quand ils n'ont eux-mêmes jamais été scolarisés dans l'école publique !

Quel gâchis ! Quel dommage ! Quand je vois tous ces enseignants compétents, dévoués, qui ne comptent ni leur peine ni leur temps pour essayer de faire progresser leurs élèves, qui organisent et animent des ateliers durant la pause méridienne pour offrir aux élèves volontaires une activité qui les sortent temporairement du cadre purement scolaire. Et pourtant, ces professeurs ne reçoivent aucun encouragement ni reconnaissance de leur hiérarchie, avec des salaires gelés depuis des années, des injonctions de faire, d'appliquer des mesures toutes aussi absurdes les unes que les autres, il y a de quoi perdre la foi et se dire que cela n'en vaut pas la peine !

Ne vaudrait-il pas mieux aller voir dans le privé pour retrouver de la dignité et le plaisir de se lever le matin ?

Toujours est-il que plusieurs postes d'enseignants ne sont pas pourvus depuis plusieurs années, et les concours ne font pas le plein. Il y a pénurie d'enseignants pour certaines disciplines, mais finalement, quand on supprime des postes en prenant pour prétexte la baisse démographique, cela permet de masquer le déficit...

Il y a longtemps déjà, j'avais le sentiment que pour un grand nombre de parents, l'école était une garderie gratuite ! Quand ils devaient placer leurs enfants à la crèche, ils n'avaient qu'une hâte : que les enfants puissent enfin aller à l'école maternelle pour ne plus avoir à payer la crèche !

Des parents accordent si peu d'importance et de considération pour le travail des enseignants que beaucoup n'ont aucun scrupule à faire manquer l'école à leurs enfants quand il s'agit de partir en vacances.

Quand l'école maternelle est devenue obligatoire dès l'âge de 3 ans, je n'ai pas compris quel était l'objectif du ministre d'alors.

Jules Ferry avait rendu l'école obligatoire et gratuite, pour retirer les enfants de leur milieu familial afin de leur apporter une instruction et de la discipline.

Mais aujourd'hui, je ne sais pas quel est le but recherché tant j'ai l'impression que tout est fait pour ruiner le service public de l'enseignement.

Croulant sous des dossiers toujours plus nombreux, la MDPH prend des décisions longuement attendues par les familles, et les notifications ne sont pas toujours suivies d'effets, faute de personnes en nombre suffisant pour couvrir les besoins plus ou moins bien identifiés.

Mieux : des familles se voient refuser une aide humaine pour leur enfant scolarisé en milieu ordinaire et il semble que la raison, jamais motivée, réside dans le fait que l'enfant est suivi par un SESSAD (service de soins à domicile). Que les professionnels du SESSAD interviennent au domicile de l'enfant ou dans le milieu scolaire, la prise en charge n'a rien de comparable avec une AESH qui accompagne l'enfant en classe. Pour ce type d'enfants qui présente des spécificités et des besoins importants, un accompagnement d'une poignée d'heures est largement insuffisant ! Cela revient à faire du saupoudrage qui n'apporte aucun bénéfice !

Ces enfants, ou élèves, scolarisés en milieu ordinaire seraient mieux pris en charge dans une structure adaptée du type IME (Institut Médico-Éducatif), ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique), bien plus indiquée en raison de leurs conditions : des effectifs réduits, des professionnels formés pour toutes les natures de handicap.

Car, finalement, ces jeunes inclus en milieu ordinaire se trouvent non plus « en situation de handicap », mais plutôt « inadaptés » au milieu dans lequel ils sont scolarisés.

Un bilan plus que mitigé !

Conclusion ?

Il faut cesser de raisonner en termes comptables, pour finalement prendre en considération les difficultés des élèves et leur apporter un environnement propice à leur développement et à une future autonomie, plutôt que de ruiner l'ensemble de l'École en tant qu'institution.

Pour le moment, les conditions sont devenues si difficiles à supporter qu'il y a un vrai malaise ressenti par le corps enseignant, et les AESH.

Malgré la bonne volonté, l'amour du métier, le dévouement de chaque personne intervenant dans l'école, nous atteignons un stade où c'est le ras-le-bol qui domine, chacune se remettant en question et s'interrogeant quant à l'opportunité de poursuivre, ou de songer à une reconversion professionnelle !

En tout état de cause, pour ma part, je ne suis pas une magicienne et je ne peux pas faire de miracle !

Par conséquent, j'ai décidé de m'arrêter à la fin de cette année ! Avant de ruiner ma santé !

Je plains de tout cœur mes collègues plus jeunes qui ont encore de nombreuses années devant elles avant de pouvoir faire un choix.

Finalement, sur la vingtaine d'élèves que j'ai pu accompagner au collège sur ces dix années, je n'en compte que trois pour lesquels mon travail a eu du sens !

Cathy M.

Février 2026